

PRATIQUE

Midi Libre

Rédaction :
Isabelle Jupin,
© 06 89 10 37 08
Courriel : ijupin@midilibre.com
Abonnement/portage
à domicile,
© Tél. 04 30 00 34, du
lundi au vendredi, de 8 h à
17 h ; le samedi, de 8 h 30 à
12 h et sur
http://monabo.midilibre.com

« Il y a une pollution rémanente sur le secteur »

Entretien. Dans un courrier adressé à la préfecture, le Coeff 34 demande la mise en place d'un plan de réduction des émissions polluantes par les entreprises.

Ancien président d'Association Risque zéro Frontignan (ARZF), Christian Dangleterre en a démissionné en janvier 2015 avec deux autres adhérents : Philippe Boistard et Jean-Louis Collignon. Tous trois animent, à présent, le Collectif environnement Frontignan (Coeff 34) qui joue son rôle de vigie, au même titre qu'ARZF, concernant les risques environnementaux et industriels à Frontignan. On leur doit notamment d'avoir mis au jour les analyses réalisées par le laboratoire Analytika qui concluent à une contamination chimique de l'air (ML du 3 février).

Que voulez-vous dénoncer dans ce courrier adressé à la Préfecture le 28 mai dernier (lire ci-dessous) ? Les odeurs ? La contamination de l'air ?

La pollution de l'air, les odeurs et les poussières émises par l'UVE. L'incinérateur est tout à fait dans les normes et bien en dessous des valeurs. Sauf qu'il y a des émanations de métaux lourds, mercure, cadmium, thallium, mais elles sont autorisées.

La Mobil, GDH, Scori, Saipol, Timac Agro...

Les pollutions qui nous paraissent plus préoccupantes et insidieuses, ce sont celles de la Mobil et de GDH avec son tonnage important d'essence et quelques pourcentages de benzène qui sont volatilisés en même temps. On ajoutera Scori qui, lorsque le vent ne nous est pas favorable, nous baigne de ses odeurs de toutes origines puisque le site retraite tous



■ Les membres du Collectif environnement Frontignan tirent la sonnette d'alarme.

les produits industriels qui ne peuvent pas être mis en décharge.

Nous évoquons aussi Saipol qui utilise du solvant et, comme il a des odeurs, cela signifie que le solvant est chargé d'autres composés. Quels sont-ils ? Nous n'en savons rien. Timac Agro envoie en l'air des quantités énormes de poussières d'engrais parce que si son panache est coloré, c'est que ce n'est pas de la vapeur !

Qu'est-ce que vous attendez de ce courrier ?

On est saturé par les dires de la mairie, d'ARZF qui se chamaillent sur les résultats d'Analytika et qui, après, mettent tout dans les mains du préfet et puis le temps passe, les mémoires oublient.

Il n'empêche que les analyses d'air commandées par la mairie au laboratoire avant le début des tests biopiles sur la Mobil, sont révélatrices d'une pollution de l'air ambiante. La friche de la Mobil engendre une pollution

"naturelle" avec son imprégnation, les températures... Ce que j'ai retenu des analyses d'Air Languedoc, c'est, un week-end, une pollution d'hydrocarbures légers venue du sud du chantier donc de GDH.

Bref, élevons le débat : il y a une pollution rémanente sur le secteur, à Frontignan, et à Sète. Que fait l'État pour la surveiller et la quantifier et pour contraindre les industriels à une réduction de leurs émissions ? Il faudrait une évaluation précise, détaillée, régulière de la pollution de l'air.

« La puissance publique a toujours un train de retard »

Malheureusement, on sait que la puissance publique a toujours un train de retard : il suffit de voir l'amiante, le sang contaminé, les produits pharmaceutiques... Il faut qu'il y ait une catastrophe et que des médecins spécialistes s'en mêlent pour que ça commence à faire du bruit.

La population vous semble-t-elle consciente des risques pour sa santé ?

Non car la pollution de l'air n'est pas visible et les médecins, ici, ne sont pas très en pointe là-dessus.

L'observatoire des odeurs mis en place, début 2016, par la Ville et l'Agglo avec la participation de nez bénévoles, est pourtant censé surveiller la qualité de l'air ?

C'est peut-être trop tôt pour le dire mais Air Languedoc, qui anime cet observatoire, va-t-il faire des recommandations auprès de la Préfecture pour que des actions soient menées auprès des industriels ?

Votre conclusion ?

Nous pensons que les industries devraient être suivies de façon beaucoup plus stricte. Si la réponse de la Préfecture est un peu dilatoire, on ira plus loin, jusqu'au ministère.

RECUEILLI PAR ISABELLE JUPIN

VERBATIM En présence de friches industrielles et d'installations en activité

« Les habitants sont soumis à ces pollutions diverses »

« Les analyses récentes réalisées par le laboratoire Analytika à la demande de la municipalité en 2015 et 2016 et par Air-LR à la demande de la Dreal (direction régionale de l'Environnement) en 2016, en dehors de la période de travaux sur le terrain de la Mobil, et lors d'un samedi, respectivement par l'un et l'autre, révèlent la présence de contaminants nombreux que ce soit en centre-ville ou à proximité du canal et du Lepap Maurice-Clavel ! Certains d'entre eux sont classés cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) par Analytika et d'autres ont pour origine, selon Air-LR, une source d'hydrocarbures au sud du chantier. L'agglomération de Frontignan et de Sète est impactée par des friches industrielles et des installations en activité : les pollutions des sols, des

étangs et de l'air sont connues, suivies par les services de l'État. Toutefois, le suivi est, à notre avis, parcellaire : toutes les activités ne déclarent pas leurs émissions sur le site du Gerep (1), et les déclarations sont exprimées pour les autres en COVNM (2), sans préciser la nature de ceux-ci.

Les habitants sont soumis à ces pollutions diverses plus ou moins gênantes (odeurs des produits retraités par Scori ou d'huiles de Saipol...) mais aussi, plus insidieuses, par des molécules sans odeur dont l'intensité varie avec le vent.

La discussion autour de la détection ou non des molécules chimiques, de leur mode d'évaluation et des unités employées est certes intéressante et certainement sans fin. À notre avis, une évaluation globale de cette pollution



■ Le dépôt d'hydrocarbures de GDH est concerné.

doit être envisagée avec un suivi en plusieurs points de la ville. Ceci étant décidé par l'État. Des plans de réduction des émissions polluantes par les entreprises, avec le suivi de vos services, et un compte rendu annuel sont souhaitables.

La préservation de la santé des habitants mérite la prise en compte des alertes répétées de médecins endocrinologues de renom et d'aller au-delà de l'évaluation des VTR (3), en

appréciant la présence et la dangerosité des molécules cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. »

► (1) Gerep : Déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets.

► (2) composé organique volatil non méthanique.

► (3) valeur toxicologique de référence.